Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260122-DE2026003-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. N°2026-003

DATE DE CONVOCATION
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le Vingt janvier à dix-sept heures

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :10
Présents : 7
Votants : 8

Le C.C.A.S légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la vice-présidence de Mme Myriam LOQUET-LE GALL

Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myriam LOQUET Le GALL

Absents : M. Daniel BRETON, Mme Michèle BESCOND

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Le budget primitif 2026 du CCAS est préparé suivant les éléments le constituant et les données du compte administratif 2025.

Il s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivante :

- section de fonctionnement à la somme de 43 650.67 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte le budget primitif 2026.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Myriam LOQUET-LEGALL

MAIRIE de PORSPODER 29840